



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

BROCHURE

Les impératifs de capacités pour la mobilisation des ressources intérieures

Cette brochure présente les données provisoires du Rapport 2015 sur les indicateurs de capacités en Afrique, dont la publication est à venir.

La mobilisation des ressources intérieures (MRI) signifie à la fois la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources.



Messages clés

Pour l'Afrique, la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources intérieures sont essentielles à la mise en œuvre du programme de développement post-2015 et son Agenda 2063

Cependant, malgré les résultats encourageants observés jusqu'alors, les pays africains font face à divers défis, parmi lesquels les capacités sont le plus important, car leur déficit pose un obstacle à la mobilisation efficace des ressources intérieures.

Malgré ces défis, avec de bonnes stratégies, il est possible de renforcer les capacités afin d'intensifier la MRI à condition que les parties prenantes jouent efficacement leurs rôles.

Les principaux intervenants doivent appuyer les efforts des pays et des organisations régionales et continentales dans le renforcement des capacités nécessaires pour intensifier la MRI.

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) prend les mesures nécessaires pour appuyer les efforts nationaux et continentaux, mais pour le faire efficacement, elle a besoin de l'appui politique et financier de ses États membres et de ses principaux partenaires.

La mobilisation des ressources intérieures en Afrique est essentielle pour la réalisation des programmes de développement continuentaux et internationaux

L'Afrique doit mobiliser des ressources intérieures pour mettre en œuvre ses programmes de développement.

Reconnue comme une stratégie efficace pour financer le développement de l'Afrique, la mobilisation des ressources intérieures (MRI), qui est la production d'épargnes et d'impôts à partir des ressources intérieures et leur allocation à des activités économiques et sociales productives, est importante pour l'Afrique pour de nombreuses raisons.

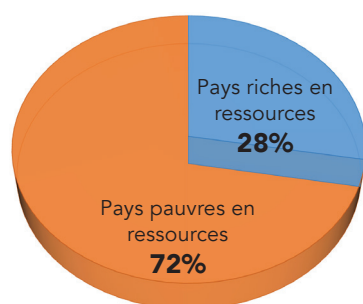
Tout d'abord, il est nécessaire de mobiliser des ressources intérieures pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063, bien que cela n'exclut pas que l'Afrique doive mobiliser des ressources externes. Deuxièmement, les pays africains ne doivent pas dépendre uniquement de l'aide des bailleurs de fonds : la plupart des pays donateurs n'ont pas pu tenir l'engagement de fournir en longue durée 0,7% du revenu national brut (RNB). Par ailleurs, les pays dépendants de l'aide ont tendance à être plus sensibles aux donateurs qu'aux priorités nationales. Troisièmement, les flux financiers externes peuvent être imprévisibles. L'investissement direct étranger (IDE) est plus susceptible de répondre aux objectifs de profit des entreprises privées et les envois de fonds sont souvent utilisés pour la consommation immédiate et non pour les investissements dans les infrastructures à long terme. Quatrièmement, il existe un important potentiel inexploité de MRI en Afrique au vu des recettes fiscales intérieures mobilisées qui sont en augmentation et restent plus grandes que les flux financiers externes. En outre, les flux financiers illicites (FFI), s'ils sont freinés, peuvent constituer d'importantes ressources pour le développement sur le continent.

La mobilisation efficace des ressources intérieures dans les pays africains rencontre des défis importants

Les études de cas pays effectuées au dans le cadre du RICA 2015 mettent en lumière un certain nombre de contraintes importantes :

- La base d'imposition est très étroite.
- La base d'imposition est encore érodée par des niveaux élevés de fuite des capitaux, l'évasion fiscale et la prolifération des exonérations fiscales.
- Les autorités fiscales manquent de légitimité et de capacités. Payer des impôts est considéré comme inutile, car les contribuables ne semblent pas observer de résultats tangibles résultant des dépenses publiques.
- Les administrations fiscales ont de faibles capacités.
- La pénétration du secteur bancaire formel est relativement faible. Une grande proportion de la population n'a pas un accès direct au secteur financier formel. L'incapacité à percevoir les impôts est due au secteur agricole relativement important, ainsi qu'au degré élevé de l'informalité dans le secteur des services.
- Le climat des affaires n'est pas relativement sain.
- Les pays ne disposent pas des capacités financières et humaines, techniques, juridiques et réglementaires pour faire face aux FFI.

De faibles efforts de collecte d'impôts demeurent un problème critique. Malgré des améliorations notables dans la collecte des recettes fiscales au cours de la décennie 2006-2015, la MRI demeure faible. Des estimations montrent que, durant la période 1996-2010, 27 pays, représentant 60 % des 45 pays couverts par le Rapport 2015 sur les indicateurs de Capacités de l'Afrique (RICA 2015), ont fait peu d'efforts de collecte d'impôts.



Parmi les 18 pays qui ont fait un effort important de collecte des impôts, la majorité (72 %) sont des pays classés non riches en ressources.

- La part de l'APD dans les flux extérieurs totaux (estimés à 55,2 milliards USD) a été en diminution, passant de 38 % en 2004 à 27 % en 2014.

- Les recettes fiscales continuent d'augmenter en Afrique, et ont atteint 507 milliards USD en 2013, contre 442 milliards d'USD en 2007.

- Les volumes de FFI dépassent ceux de l'APD et d'IDE. Des estimations récentes montrent que l'Afrique a perdu une moyenne de 60,3 milliards USD - environ 4 % du PIB à travers les flux financiers illicites au cours de la période 2003-2012.

les données provisoires du Rapport 2015 sur les indicateurs de capacités en Afrique (RICA) sur la fiscalité

- 97 % des pays étudiés accordent des exonérations fiscales aux investisseurs.

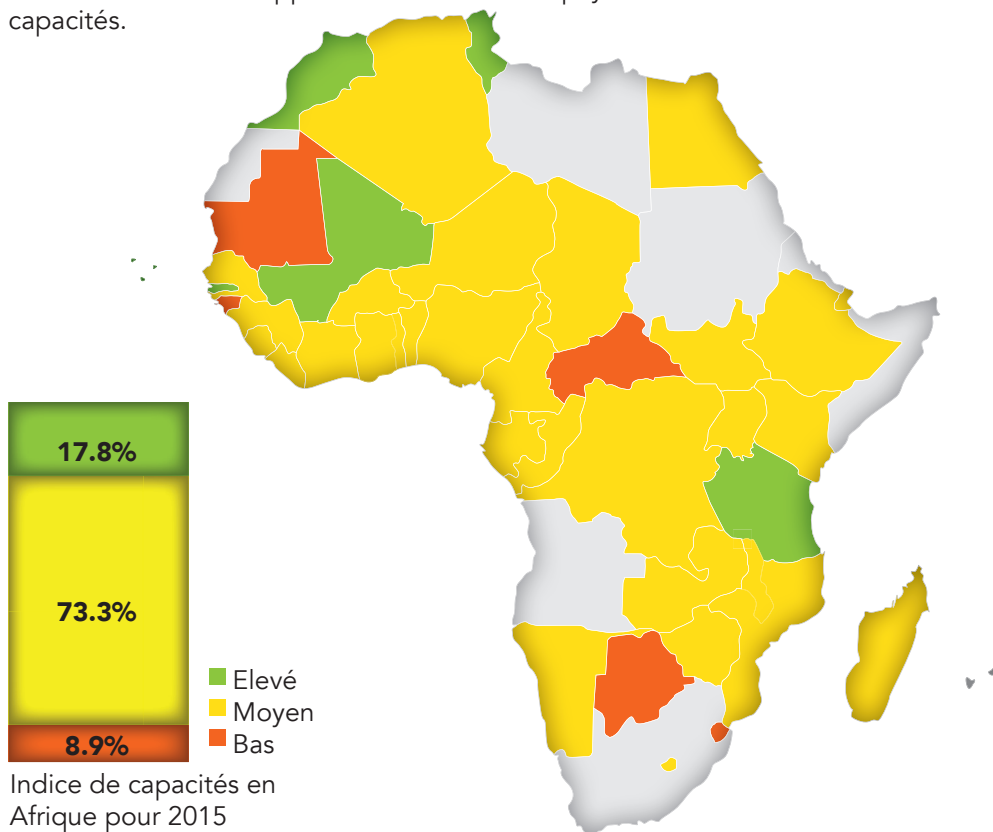
- Dans seulement 11 % des pays couverts, les contribuables accordent un niveau élevé ou très élevé de confiance au système fiscal.

- Le Forum africain d'administration fiscale lancé en 2009 est la première plate-forme d'échange entre les autorités fiscales en Afrique. Cependant, 23 % des pays étudiés n'en sont pas encore membres.

- 72 % des pays ont déclaré ne pas être membres de l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget (CABRI), et 78 % n'ont pas signé la Déclaration de Yaoundé sur la fiscalité et le développement.

Les faiblesses de capacités représentent le défi le plus important pour la MRI

Les capacités, dans leurs différentes dimensions, sont encore un problème pour le continent et pas seulement pour la MRI. L'Indice de l'ACBF des capacités de l'Afrique (ICA) pour 2015 montre que la majeure partie des pays africains (73,3 %) ont des capacités moyennes avec seulement 17,8 % dans la fourchette haute, tandis que 8,9 % sont dans la tranche basse. L'ICA mesure l'environnement politique, les processus de mise en œuvre, les résultats de développement au niveau des pays et des résultats de renforcement des capacités.



Les pays éprouvent un sérieux besoin en capacités pour intensifier la MRI. Les données montrent que dans presque tous les domaines pour assurer une MRI efficace et durable, il y a un sérieux besoin en capacités

Degré d'acuité des besoins en capacités pour la MRI

Domaines des besoins en capacités	Très bas	Bas	Moyen	Elevé	Très élevé
Lutte contre les flux financiers illicites	6,8	13,6	22,7	40,9	15,9
Collecte des recettes	2,3	13,6	31,8	38,6	13,6
Viabilité fiscale	2,3	7,0	44,2	46,5	
Renforcement du secteur financier		4,7	48,8	41,9	4,7
Lutte contre la corruption	4,6	11,4	29,6	38,6	
Sécurité et protection sociales	4,7	25,6	30,2	34,9	4,7

Impératifs de capacités institutionnelles et humaines pour augmenter la MRI

En plus des règles et des règlements, les capacités des institutions dans la chaîne de MRI doivent être renforcées pour augmenter la MRI. Les règles et règlements englobent la saine gestion des finances publiques, ce qui fait partie intégrante du processus d'amélioration de MRI et de la garantie que les ressources intérieures sont utilisées pour assurer un développement inclusif et durable. En outre, il est important : (1) d'avoir des réformes des systèmes juridiques visant à la réforme du droit, en particulier là où les lois sont insuffisantes ou fonctionnent mal ; (2) de réduire la criminalité et les activités criminelles de toutes sortes ; (3) d'entreprendre des réformes dans les domaines des marchés fiscaux, bancaires et des capitaux ; (4) d'avoir des lois

La majorité des pays étudiés ont exprimé des besoins élevés en matière de renforcement des capacités dans 4 domaines clés :

- La lutte contre les flux financiers illicites
- Le recouvrement des recettes
- Le renforcement du secteur financier
- La lutte contre la corruption

Capacités indirectes nécessaires au niveau de la société :

- comprendre les questions de développement
 - comprendre l'importance de payer les taxes
 - suivre les normes, valeurs et pratiques sociales positives propices à la MRI.
 - Etablir un leadership politique fort
 - Les capacités opérationnelles.
 - Les capacités d'adaptation
- Capacités institutionnelles nécessaires:
- capacité de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques de MRI
 - capacité de planifier efficacement les dépenses et la prestation des services publics
 - création et opérationnalisation des cadres réglementaires et / ou prudentiels appropriés pour la conduite des affaires productives
 - capacité à collecter des informations statistiques
 - capacité de gestion pour assurer le recrutement et la rétention de spécialistes dans des domaines tels que les TIC, la comptabilité et les finances, l'audit et les affaires juridiques.
- Capacités humaines nécessaires: Des compétences suffisantes pour l'évaluation, la formulation et l'application ainsi que pour le suivi, le reporting et l'examen de politiques et de mesures spécifiques de MRI.

et règlements flexibles mais efficaces pour accéder aux sources non traditionnelles de financement et pour freiner les FFI et (5) de travailler davantage sur les réformes fiscales qui assureront l'harmonisation fiscale et l'abandon des exonérations fiscales, des concessions et des jours fériés.

Outre les règles, les règlements et le renforcement des capacités humaines nécessaires, il est impératif de renforcer les capacités des institutions continentales, régionales et nationales clés pour augmenter la MRI:

- la Commission de l'Union africaine et ses organes (en particulier ceux qui traitent des questions juridiques, d'audit, de fiscalité et parlementaires connexes).
- les institutions spécialisées telles que l'ACBF, la Banque africaine de développement (BAD), le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget (CABRI) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).
- Les Communautés économiques régionales (CER), spécialement celles reconnues par l'UA, qui joueront un grand rôle au niveau régional dans la chaîne de MRI.
- Les autorités nationales de l'administration fiscale et des recettes.

Nécessité de favoriser un leadership visionnaire, changer la mentalité et répondre à d'autres capacités indirectes. Un élément clé pour une MRI réussie est de commencer avec un leadership efficace et visionnaire, engagé et responsable, qui donne le ton au sommet. Bien qu'il y ait un besoin de normes, valeurs et pratiques sociales positives propices à la MRI, la capacité et la volonté d'apprendre de l'expérience sont tout aussi importantes.

Avec de bonnes stratégies, l'augmentation de la MRI est possible, comme illustré par les réussites africaines

Bien que des améliorations soient faisables, un certain nombre d'études de cas montrent que la MRI est possible et que des stratégies de succès peuvent être adaptées à différents pays.

Côte d'Ivoire : Réforme sur la monnaie électronique par la Banque centrale de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

En 2006, la BCEAO a établi avec succès la réglementation sur la monnaie électronique qui autorise les institutions non-bancaires à obtenir une licence d'émetteur de monnaie électronique. En vertu de ce règlement, un émetteur de monnaie électronique peut être une banque (en partenariat avec un opérateur de réseau mobile) ou une institution non-bancaire qui a reçu une licence spécifique de la banque centrale.

Ouganda : Mesures contre la contrebande

L'Uganda Revenue Authority (Office ougandais des impôts, URA) a mis en place une série de mesures contre la contrebande pour contrer l'évasion et l'évitement fiscaux, en particulier sur les produits importés entrant et négociés dans le pays. Des exemples de telles mesures : une patrouille frontalière d'une unité paramilitaire exploitée par l'URA aux principaux postes frontaliers de Busia, Malaba, Katuna et à l'aéroport international d'Entebbe et travaillant 24h/24h. L'URA a également mis en place le système Revenue Authority Digital Data Exchange (RADDEX) pour fournir des détails sur les cargaisons dans un format normalisé minimisant les erreurs de données et d'enregistrement électronique.

Zambie : Dépôt direct des frais

A partir de janvier 2013, le gouvernement a rendu obligatoire pour tous les ministères, les provinces et les organes statutaires de perception des recettes de déposer toutes les collectes de frais et d'amendes directement dans le compte bancaire de la Trésorerie. Cette initiative a permis d'améliorer la collecte des recettes en 2013, l'efficacité de la prestation des services publics, la transparence et les compétences nécessaires pour un certain nombre d'officiers dans le Bureau des passeports qui ont été formés dans les services bancaires via Internet pour faciliter le suivi des dépôts de transfert directs.

Les pays africains peuvent faire davantage pour combler les lacunes de capacités. Les problèmes de capacités de MRI appellent à davantage d'efforts concertés par les pays pour mettre en place des mécanismes pour y faire face. Ceux-ci incluent : (1) de simplifier et rationaliser les systèmes fiscaux ; (2) d'avoir une ligne budgétaire sur le renforcement des capacités prévue dans les budgets nationaux tel qu'initié par le Cameroun ; (3) de veiller à ce que les autorités fiscales aient la capacité de travailler avec les contribuables pour les sensibiliser sur leurs droits et obligations ; (4) de renforcer les capacités de générer des recettes à partir des sources négligées telles que les petites entreprises/activités informelles et l'immobilier ; (5) de fournir des infrastructures informatiques, investir dans la collecte de données sur les finances, et contribuer à établir des registres d'impôt et (6) de renforcer les capacités humaines, techniques, juridiques, réglementaires et financières pour faire face aux FFI.

En deux ans seulement, le nombre d'utilisateurs de monnaie électronique est passé de 2 millions en 2011 à 6 millions en 2013, générant 46 milliards de francs CFA (environ 95 millions US\$) d'épargne.

- Les mesures contre la contrebande sont partiellement responsables de la réduction de l'évasion fiscale.
- Les taxes sur les échanges internationaux ont augmenté de 260% en Ouganda dans la période 2004/05 et 2013/14, en grande partie grâce aux mesures de lutte contre la contrebande.

L'Initiative de dépôt direct de frais a conduit à l'amélioration du recouvrement des recettes en 2013. Les collections de budget prévues de frais et charges des utilisateurs ont excédé les 200%

Les principaux intervenants doivent jouer leurs rôles

Les gouvernements doivent être au premier plan dans le renforcement des capacités requises. À court terme, les initiatives de renforcement des capacités doivent se concentrer sur : (1) les voies et moyens d'élargir l'assiette fiscale, par exemple en supprimant les préférences fiscales inutiles, en luttant contre les abus des prix de transfert et en taxant les industries extractives de façon équitable et transparente ; (2) la formation pour développer ou améliorer les compétences du personnel impliqué dans les questions liées à la MRI ; (3) la participation active à des initiatives telles que le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) et l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget (CABRI) qui sont cruciales dans le partage des meilleures pratiques et (4) des activités d'apprentissage par le biais d'initiatives telles que les Inspecteurs des impôts sans frontières, une initiative de l'OCDE et du PNUD.

À moyen et à long terme, les gouvernements doivent renforcer les capacités sur les questions structurelles, à savoir : (1) élaborer des stratégies de mobilisation des ressources qui ciblent le secteur informel et les autres secteurs largement inexploités tels que la propriété urbaine ; (2) renforcer la légitimité fiscale à travers le renforcement à long terme des capacités de MRI, en particulier la fiscalité, et moderniser constamment tous les systèmes de collecte d'impôts pour assurer l'efficacité et l'efficacité.

D'autres intervenants clés ont également des rôles importants à jouer. Outre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le pouvoir judiciaire et les parlements ont un rôle crucial à jouer dans le renforcement des capacités de MRI. Le secteur privé, qui comprend les entités nationales et étrangères, est essentiel par la mobilisation de l'épargne privée et la responsabilité sociale des entreprises. Le secteur privé a d'énormes potentialités financières, mais a besoin d'être approché de manière rentable afin qu'il puisse contribuer à la mise en œuvre du programme de développement.

La société civile en Afrique a un rôle à jouer dans le renforcement des capacités pour augmenter la MRI. Cela peut être fait : (1) par la promotion de plus de dialogue sur les questions liées à la fiscalité ainsi que les efforts de lutte contre les flux financiers illicites ; (2) en exigeant la transparence des activités des autorités fiscales ; (3) en demandant la reddition de comptes quant à l'utilisation des recettes fiscales des gouvernements ; (4) en faisant le suivi des indicateurs de performance pour évaluer les progrès des offices nationaux de recettes et (5) en plaçant pour l'échange d'informations et la transparence.

Le rôle des parlements dans le renforcement des capacités de MRI ne saurait être trop souligné étant donné que la confiance entre les parlementaires et les citoyens est un principe fondamental de fiscalité. Les parlementaires doivent jouer un rôle essentiel : (1) en adoptant des lois sur les déclarations qui garantissent l'efficacité, l'efficacité et l'équité dans la production et l'utilisation des recettes ainsi que l'arrêt des FFI ; (2) en identifier en quels points les différentes propositions fiscales portées au parlement sont préjudiciables aux différents groupes qu'ils représentent ;

(3) en aidant les gouvernements à maximiser les flux de recettes tout en minimisant l'impact ou l'incidence des impôts sur les personnes qu'ils représentent et (4) sur l'ensemble, faire appliquer la reddition de comptes aux contribuables sur la façon dont l'argent est dépensé, en exerçant une surveillance étroite (veiller à ce que les incitatifs fiscaux soient accordés et gérés de manière transparente et servent les intérêts des pays). Dans le même ordre, le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire pour reconnaître et faire respecter les lois visant particulièrement à l'arrêt des FFI, est de la plus grande importance.

L'ACBF continue d'appuyer les États membres dans leurs efforts de renforcement des capacités de MRI

La production et le partage des connaissances. L'ACBF va continuer à produire et diffuser des produits de connaissances ainsi que des services consultatifs sur le renforcement des capacités liées à la MRI. Des exemples sont le Rapport sur les indicateurs de capacités en Afrique portant sur les « impératifs de capacités de mobilisation des ressources intérieures », les études de cas pays sur la mobilisation des ressources intérieures et les ateliers sous-régionaux conjoints avec des partenaires tels que la CEA sur la réduction des flux financiers illicites sur le continent.

Il est à noter que l'ACBF a reçu de la Commission de l'Union africaine le mandat d'entreprendre une évaluation des besoins en capacités et d'élaborer un plan de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les projets phares pour le premier plan décennal. Parallèlement à cela, une évaluation des risques associés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été entreprise. Des produits de connaissance importants liés à la MRI découleront des tâches assignées. Ces efforts sont essentiels pour comprendre les besoins en capacités en vue d'élaborer des programmes pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063.

Des investissements ciblés dans des projets et programmes de renforcement des capacités aux niveaux continental, régional et national. L'ACBF va continuer à investir dans le renforcement des capacités à travers un appui à l'Union africaine (UA) au niveau continental aux Communautés économiques régionales (CER) telles que la CEMAC, le COMESA, la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, la SADC et l'UEMOA au niveau régional et au niveau national, aux pays en renforçant les groupes d'experts et les investissements directs visant à pallier au manque de capacités de MRI.

Ayant déjà mis en place des programmes régionaux de formation en Afrique francophone et anglophone à travers des programmes tels que le Programme de troisième cycle interuniversitaire en Économie (PTCI), les Institutions africaines des sciences et technologie (AIST), et les Programmes de gestion des politiques économiques (GPE), la Fondation envisage sérieusement des programmes de formation en MRI.

Les gouvernements africains, les partenaires donateurs et les acteurs du développement doivent soutenir l'ACBF dans cette entreprise.